



Constitution du dossier

Tout dossier incomplet sera refusé

Pièces à fournir impérativement le jour de l'inscription

Chaque personne est tenue de fournir les pièces suivantes :

- un justificatif de domicile,
- une photo d'identité avec le nom et prénom au verso, si nouvelle inscription,
ou
la carte « Pass Animations » de l'année passée,
- un chèque à l'ordre du Trésor Public,
- Pour l'inscription à l'activité « Aquakids » la photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé, (les 2 premières injections « Antipoliomyélitique, Antitétanique, Antidiphthérique »...**sont obligatoires**).

Je soussigné(e) ayant pris connaissance du règlement intérieur du Nautille (Chapitre VI : Règlement des activités aquatiques) et y adhérant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et :

- **Atteste sur l'honneur avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui.**
 - **Atteste que mon état de santé est compatible avec la pratique de l'activité que j'ai choisie (*).**
 - **Prends acte qu'en aucun cas les produits crédités sur la carte ne peuvent être remboursés, échangés ou reportés.**
- En cas d'absence, je peux appeler au 02.31.48.66.67 et donner le nom de la personne suppléante.**

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Date :

Cadre réservé à l'administration

Date du dépôt de dossier : **Nom et signature de l'agent recevant le dossier:**

*** Il est conseillé de prendre un avis médical avant la pratique d'une animation.**